



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 février 2026 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Mélisa Ferreira, attachée politique, Éric Pilotte, conseiller stratégique, Cabinet du conseiller désigné et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Julie Bélisle, conseillère, district électoral de Limbour, Marc Carrière, conseiller, district électoral de Pointe-Gatineau, Timmy D. Jutras, conseiller, district électoral du Lac-Bauchamp et Rachel Rivard, cheffe de service, Communications.

CE-2026-60

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 14 ET 21 JANVIER 2026 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 20 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 14 et 21 janvier 2026 ainsi que de la séance spéciale tenue le 20 janvier 2026 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2026-61

PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DE PLUSIEURS INITIATIVES RÉGIONALES DE MOBILITÉ, NOTAMMENT LE PROJET TRANS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau collabore avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre de différents projets, notamment le projet de tramway, l'élargissement du chemin Vanier ainsi que les travaux du comité TRANS relatifs au modèle prévisionnel TRANS (modélisation du besoin de mobilité et de la demande en transport);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces collaborations, la Ville de Gatineau est appelée à partager certaines informations avec le MTMD afin de soutenir la réalisation de leurs actions;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD requiert l'accès à des informations concernant les projets immobiliers en cours de traitement à la Ville de Gatineau afin de paramétrer adéquatement le modèle prévisionnel TRANS pour le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du modèle TRANS sont essentiels aux études liées au projet de tramway, lequel est pris en charge par le bureau de projet TRAMGO et appuyé par le travail de différents partenaires, dont la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du modèle TRANS ne se limitent pas au projet de tramway et peuvent également soutenir d'autres projets actuels ou futurs de planification territoriale et de mobilité sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans la perspective des collaborations déjà établies ainsi que de celles à venir, la Ville de Gatineau bénéficiera de disposer de données issues du modèle TRANS de la meilleure qualité possible :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à partager la donnée tel que décrite et à approuver l'entente à intervenir substantiellement conforme à la copie qui sera envoyée au ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour signature;
- que les informations pouvant être partagées sont : Une carte de localisation des projets immobiliers dans laquelle ils sont attachés les attributs suivants :
 - Identifiant unique du projet;
 - Statut de traitement du projet;
 - Type d'usage du projet;
 - Nombre total de logements;
 - Nombre de chambres;
 - Superficie commerciale m²;
 - Catégorie de projet;
 - Secteur;
- que les modalités de partage prévoient la mise à jour de l'information transmise sur demande du MTMD ou selon des cycles jugés pertinents au regard des besoins du modèle TRANS.

Adoptée

CE-2026-62

SOUMISSION 2025 SP 416 - REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CLIMATISATION À L'ÉDIFICE DANIEL-LAFORTUNE (G509) - PROJET 19-2008 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris inc., 620, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour le remplacement du système de climatisation à l'édifice Daniel-Lafortune (G509) - Projet 19-2008, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 298 869,86 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 décembre 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2026.

Adoptée

CE-2026-63

SOUSSION 2025 SP 318 - ENTRETIEN MÉNAGER - USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme HD Maintenance, 424-830, boulevard Ford, Châteauguay, Québec, J6J 4Z2, pour les services d'entretien ménager des quatre usines de production d'eau potable de la Ville, pour un montant total approximatif de 244 455,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 septembre 2025, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Les contrats seront d'une durée de trois ans avec la possibilité de les renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

Après la première année des contrats, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

De plus, ce comité autorise le Service de l'eau et des matières résiduelles à se prévaloir, le cas échéant, des deux périodes optionnelles prévues aux contrats portant ainsi la valeur totale approximative des contrats à 407 425,40 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite à l'octroi des contrats.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2027 à 2031 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2026.

Adoptée

CE-2026-64

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE CHAMPLAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Champlain, dossier RS-25-164, comme illustré au plan numéro CRO-25-269 du 13 juin 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Champlain	Sud	À partir d'un point situé à 12 m à l'ouest de la rue Notre-Dame-de-l'île, sur une distance de 45 m vers l'ouest	Entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi, excepté détenteur de permis et jours fériés

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Champlain	Ouest	À partir d’un point situé à 24 m au sud de la rue Dussault, sur une distance de 106 m vers le sud	2 heures, entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-269 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-65

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD LIONEL-EMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE- SAINT-RAYMOND - ISABELLE COUSINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard Lionel-Émond, dossier RS-25-224, comme illustré au plan numéro CRO-25-369 du 10 septembre 2025, le tout afin de :

Implanter une zone d’arrêt interdit :

<u>Boulevard</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Lionel-Émond	Ouest	À partir de la rue Gamelin, sur une distance de 121 m vers le nord	En tout temps excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-369 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-66

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE RICHELIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Richelieu, dossier RS-25-267, comme illustré au plan numéro CRO-25-405 du 8 décembre 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Richelieu	Est	De la rue Sherbrooke à un point situé à 50 m au nord de la rue Nicolet	2 heures, entre 9 h et 16 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-405 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-67

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE SAINTE-MARIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Sainte-Marie, dossier RS-25-314, comme illustré au plan numéro CRO-25-458 du 2 décembre 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Sainte-Marie	Nord	A partir d'un point situé à 19 m à l'ouest du boulevard Saint-Joseph, sur une distance de 36 m vers l'ouest	Entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-458 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-68

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 24 DÉCEMBRE 2025 AU 8 JANVIER 2026 AU MONTANT DE 8 526 760 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 24 décembre 2025 au 8 janvier 2026 au montant de 8 526 760 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2026.

Adoptée

CE-2026-69

ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité exécutif sur une base mensuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- De tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour le mois de décembre 2025;
- De tous les contrats de plus de 2 000 \$ qu'il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période de janvier à décembre 2025.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2026.

Adoptée

CE-2026-70

PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE DIRECTEUR(-TRICE) DE PROJETS POUR LE SERVICE DE L'INTERACTION CITOYENNE JUSQU'AU 30 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 56 537 \$ associée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger une affectation temporaire en surcroît de travail à titre de directeur(-trice) de projets pour le Service de l'interaction citoyenne jusqu'au 30 juin 2026 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la dépense de 56 537 \$ associée à la prolongation de cette affectation temporaire en surcroît de travail à titre de directeur(-trice) de projets pour le Service de l'interaction citoyenne jusqu'au 30 juin 2026.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire 0562-10067-10067.01-53100-100 Service de l'interaction citoyenne | Temp./non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2026.

Adoptée

CE-2026-71

SUSPENSION SANS SOLDE DE SIX SEMAINES - EMPLOYÉ NUMÉRO 104665

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT la nature des manquements commis par l'employé numéro 104665;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés, l'équité interne ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de six semaines à l'employé numéro 104665.

Adoptée

CE-2026-72

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 122839

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 122839 a été embauché le 8 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, l'employé numéro 122839 présente des lacunes et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste;

CONSIDÉRANT les efforts déployés du service concerné et les interventions effectuées auprès de l'employé numéro 122839;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 122839.

Adoptée

CE-2026-73

PROLONGATION DE DEUX SURCROÎTS DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR(-TRICE) DE PROJETS ÉCOLOGIQUES POUR LE SERVICE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2027

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de 191 300 \$ et de 234 453 \$ associées aux prolongations de ces deux surcroîts de travail font en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 250 000 \$ pour chacun;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger deux affectations temporaires en surcroît de travail à titre de coordonnateur(-trice) de projets écologiques pour le Service de transition écologique jusqu’au 31 décembre 2027 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la dépense de 425 753 \$ associée à la prolongation de deux affectations temporaires en surcroît de travail à titre de coordonnateur(-trice) de projets écologiques pour le Service de transition écologique jusqu’au 31 décembre 2027.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire 0551-10448-10448.01-53100-600 Plan de gestion de l'eau | Temp./non-syndiqués et dans le poste budgétaire 0551-10450-10450.02-53100-600 Plan d’action de la biodiversité | Temp./non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2026.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^c VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif